Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260702-2026_07_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 25 juin 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale, VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, COHEN Kévin, ROUSSEL Sylvain, SERRE Pascal, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan (arrivée à 19h05), THÉOU François, VETTER Jean, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

SCHERPEREEL Laure, qui a donné pouvoir à Estelle KERLIDOU,
LE METOUR Jean Noël, qui a donné pouvoir à Bruno LE GALL,
PONSOT Claire, qui a donné pouvoir à Clément LE FRANC,
GAUDICHEAU Benoît, qui a donné pouvoir à Marie-Laure LE DIOT,
SEVENO Bertrand, qui a donné pouvoir à Françoise MERCIER,
PIC Jessica, qui a donné pouvoir à François THEOU,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Françoise MERCIER

2026-07-04 - Dispositif Sén'aides jeunes – Attribution d'une aide financière

Rapporteur : Kévin COHEN

Dans le cadre du dispositif « Sén'aides jeunes », la Ville de Séné soutient l'autonomie des jeunes Sinagots en accompagnant la réalisation de leurs projets.

Ce dispositif permet de financer partiellement des projets de départs autonomes à caractère sportif, culturel ou humanitaire.

Pour bénéficier d'une aide financière municipale, les jeunes doivent se rapprocher des professionnels de l'Espace Jeunes afin de construire leur projet, dans le cadre d'un accompagnement individuel ou collectif, et constituer un dossier de demande. Ils sont ensuite invités à présenter leur projet devant les animatrices, afin d'en exposer le contenu et les motivations.

Depuis la crise sanitaire de 2020, aucun dossier n'avait été déposé jusqu'à ce jour.

Un dossier a récemment été présenté et a reçu un avis favorable:

Il s'agit du projet de Doreen MORINEAU de Séné, étudiante en deuxième année de ***Master Physique de l'Océan et du Climat***, parcours ***Sciences des Données Océanographiques*** à l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM – Plouzané).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260702-2026_07_04-DE

Dans le cadre de ses études, Doreen partira à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, afin d'effectuer un stage du 30 mars au 30 août 2026 portant sur l'étude des vagues de chaleur marines.

Les phénomènes, plus communément appelés « canicules marines », perturbent les écosystèmes, provoquent le blanchissement des coraux, déplacent certaines espèces et ont un impact notable sur la pêche ainsi que sur les activités économiques côtières. Durant son stage, elle sera accompagnée par des professionnels du domaine. La finalité de son projet vise à identifier un moyen de prévenir à court terme ce phénomène extrême.

- Période de réalisation : 30 mars – 30 août 2026
- Budget total : 4 472 €, dont 2 772 € d'apports personnels,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 mai 2015 créant le dispositif Sén'aides jeunes,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 22 juin 2026 ;

Considérant qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et leurs projets de mobilité internationale,

Considérant que ce dossier remplit les critères d'attribution,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE à Doreen MORINEAU dans le cadre du dispositif Sén'aides jeunes la somme de 200 euros,

PRECISE que les aides sont prévues au budget primitif 2026, article 6714 « bourses et prix ».

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 9 juillet 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 09/07/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 juillet 2026
et publication le 9 juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.